

Temps périscolaires
et extrascolaires

2023-2024

Strasbourg • École de la

NIEDERAU

La Ligue de l'Enseignement organise des séances d'accueils et d'animation sur les temps périscolaires des matins et des mercredis. Les parents pourront donc trouver ici les informations utiles concernant l'organisateur, l'encadrement, les horaires et les modalités pratiques d'inscription.

★ L'ORGANISATEUR

La Ligue de l'Enseignement est une association laïque et indépendante, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, complémentaire de l'école publique. En tant qu'association agréée Jeunesse et éducation Populaire, elle propose, organise et encadre des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, avec comme vocation de préparer des enfants et des jeunes à devenir des citoyens actifs et éclairés dans leur vie d'adulte. En tant qu'association, elle agit pour ses adhérents.

NOTRE PROJET POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE LA NIEDERAU

Le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement intègre dans ses objectifs les différents temps d'accueil des enfants hors du domicile parental, qu'ils soient déclarés en accueils collectifs de mineurs (agréé par la Direction Académique de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports) ou pas. Dans tous les cas, nous travaillons avec la même rigueur en termes de contenus, d'organisation et de qualité de l'encadrement

des enfants qui nous sont confiés. Les temps d'accueils des enfants scolarisés à l'école Niederau leur permettront d'être pleinement accueillis dans leur singularité, dans des conditions adaptées et soucieuses du respect des rythmes de l'enfant. Et durant ces différents temps il y sera évidemment possible de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives, artistiques mais toujours socio-éducatives ou ludiques, dans le respect des attentes et des capacités de l'enfant et en lien permanent avec les parents.

NOTRE ENGAGEMENT

Avant tout, nous nous engageons à offrir aux parents un service éducatif de qualité pour accueillir leurs enfants hors du domicile familial, mais aussi et surtout de proposer un contenu riche sur le plan éducatif et animé des valeurs qui nous caractérisent : la solidarité, la citoyenneté, la fraternité et la laïcité.

L'équipe d'encadrement de La Ligue de l'Enseignement est principalement composée d'animateurs

qualifiés et soucieux d'assurer une bonne communication avec les parents et les enfants eux-mêmes. Leur principale préoccupation est de veiller au bien-être et à l'éveil de l'enfant, tout en respectant ses rythmes naturels, et de lui permettre d'évoluer à travers diverses activités dans de bonnes conditions. Un règlement intérieur permet de poser les modes de fonctionnement de ces temps collectifs organisés, encadrés et animés par la Ligue de l'Enseignement et qui ne sont pas des temps scolaires.

★ RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE LA NIEDERAU

I. RÈGLEMENT INTÉRIEUR CADRE

L'accueil périscolaire étant organisé dans l'enceinte de l'école de la Niederau, ce règlement intérieur est en continuité avec le règlement intérieur de l'école adopté pour les temps scolaires.

II. ADHÉSION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour pouvoir s'inscrire aux activités organisées par l'association La Ligue de l'Enseignement, les enfants inscrits devront être titulaires d'une adhésion pour l'année scolaire en cours 2023/2024. **Le coût de cette carte adhésion est de 4€.** Elle s'acquiert au moment de l'inscription.

III. LES JOURS, HORAIRES ET MODES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

Les activités sont organisées durant les temps d'accueils périscolaires, et elles sont accessibles à tous les enfants scolarisés du CP au CM2, âgés de 6 à 12 ans. L'accueil périscolaire fonctionne en période scolaire et est payant.

III-1. L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

fonctionne en période scolaire.

Le temps d'accueil du matin permet à l'enfant de démarrer sa journée par un moment calme (jeux de société, lectures, etc...), ou par des petits jeux de groupes. ★ **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20.**

III-2. L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

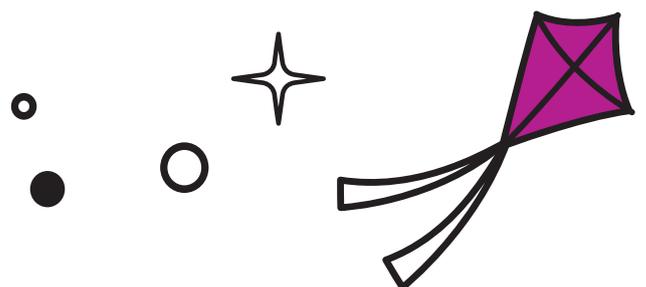
fonctionne en période scolaire.

Les enfants pourront participer à des activités ludiques, sportives ou libres, afin de finir leur journée paisiblement. Après en avoir informé la direction de l'accueil périscolaire, il est possible d'inscrire son enfant à d'autres activités au sein de l'école (APC, musique...) et que l'enfant rejoigne ensuite le périscolaire de la Ligue de l'Enseignement. ★ **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30.**

En fonction des possibilités des familles et afin de permettre à l'enfant de participer aux activités jusqu'à leur terme, les parents peuvent venir chercher leurs enfants aux heures de sortie suivantes :

- 17h
- 17h30
- Entre 18h et 18h30

À 18h30, au plus tard, les enfants quittent l'enceinte scolaire et sont dès lors sous la responsabilité de leurs parents. Tout retard sera facturé. Chaque ¼ d'heure entamé est considéré comme dû et sera facturé 5€. Plusieurs retards pourront générer un avertissement et, si les retards persistent, une exclusion pourra être prononcée.



III-3. L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

fonctionne en période scolaire dans l'enceinte de l'école de la Niederau

L'enfant pourra alterner des temps de détente avec des activités culturelles, sportives ou artistiques.

★ Les mercredis de 7h30 à 18h30.

IV. ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Chaque arrivée doit être signalée à un animateur. Pour chaque départ, les personnes habilitées à venir chercher l'enfant devront signer le registre de sortie :

- Si les parents décident qu'un enfant peut quitter l'accueil accompagné d'une autre personne que ses responsables légaux, ils doivent obligatoirement le signaler à la Ligue de l'Enseignement sur la fiche de liaison, ce qui aura pour conséquence de décharger la Ligue de l'Enseignement de toute responsabilité. Une pièce d'identité sera systématiquement demandée à la personne autre que les responsables légaux mentionnés dans le dossier d'inscription et qui viendra chercher l'enfant.
- De la même façon, si les parents veulent nous signaler des situations particulières (divorce ou garde alternée) empêchant certain-s adulte-s d'être en contact avec leurs enfants, il faudra remplir un courrier spécifique à remettre à la direction dès la rentrée scolaire. En l'absence de ce courrier, les responsables de l'accueil périscolaire laisseront l'enfant partir avec les adultes mentionnés dans le dossier d'inscription.
- Si les parents décident qu'un enfant peut quitter l'accueil seul, ils doivent obligatoirement le signaler à la Ligue de l'Enseignement sur la fiche de liaison, ce qui aura pour conséquence de décharger la Ligue de l'Enseignement de toute responsabilité.

V. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription en cours d'année est possible en fonction des places disponibles.

V-1. DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les enfants ne pourront être pris en charge que lorsque leur dossier d'inscription sera dûment complété. Ce dernier comprend :

- La fiche d'inscription mentionnant les jours de prise en charge souhaitée de l'enfant

- La fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire
- L'attestation d'affiliation CAF avec mention du Quotient familial
- Le formulaire de mandat de prélèvement ainsi qu'un RIB
- L'attestation des vaccins obligatoires (faite par un médecin)
- L'accusé réception du règlement intérieur, signé et daté du représentant légal de l'enfant

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement de la totalité des factures de l'année 2022-2023.

V-2. TYPES D'INSCRIPTION

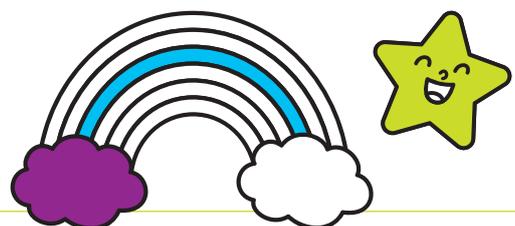
L'inscription est annuelle, ferme et définitive.

Le prix correspond au coût de la séance réservée et non au temps de présence de l'enfant.

Les parents qui inscrivent leurs enfants s'engagent sur l'année scolaire. Seuls des cas très exceptionnels empêchant les familles de continuer (perte ou reprise d'emploi, déménagement, changement de situation familiale, raisons médicales, changement d'activités des enfants, semaines de classes vertes) seront pris en compte pour un éventuel arrêt ou changement d'inscription. Toute demande d'arrêt d'inscription ou de modifications devra être faite par écrit (mail ou lettre) à la Direction de la Ligue de l'Enseignement, Bureau du Périscolaire, 120 rue Tobias Stimmer, 67400 Illkirch-Graffenstaden.

La fiche d'inscription déposée en début d'année est considérée pour l'année scolaire entière. Des changements pouvant intervenir dans les besoins des familles, une modification d'inscription peut s'effectuer en cours d'année sous certaines conditions :

- La famille s'attachera à communiquer tout changement par courrier ou courriel auprès de la direction de l'accueil périscolaire
- Au plus tard 8 jours avant le changement. Au delà de ce délai, toutes les absences seront facturées



VI. SANTÉ

La Ligue de l'Enseignement s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires. **C'est pourquoi il est extrêmement important de signaler tous les problèmes de santé** (maladie, trouble, allergie, traitements médicaux...) dans la fiche sanitaire de l'enfant, afin de pouvoir intervenir rapidement le cas échéant.

En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec prise de médicaments, mise en œuvre de soins spéciaux, nous pourrions accueillir l'enfant, mais **il est impératif de nous signaler les modalités du PAI** en prenant directement contact auprès de la directrice des accueils de loisirs de la Ligue de l'Enseignement ainsi que la direction de l'école de la Niederau en charge des PAI. De la même façon, la Ligue de l'Enseignement mettant tout en œuvre pour avoir une équipe d'encadrement adaptée au nombre d'enfants présents, il est primordial de nous informer de toute absence pour maladie afin de réajuster éventuellement l'effectif d'animateurs nécessaire. Ainsi pour les accueils périscolaires, en cas de maladie de l'enfant inscrit, une déduction tarifaire pourra être faite au-delà d'une semaine d'absence sur présentation d'un justificatif médical et à condition que l'absence pour maladie soit signalée dès le premier jour.

VII. ASSURANCES

La Ligue de l'Enseignement est assurée également en matière de responsabilité civile, pour ses salariés, les locaux et le matériel qu'elle utilise.

VIII. DISCIPLINE

La bonne tenue et la correction sont indispensables et attendues de la part de tous, enfants et adultes, animateurs et parents. Le respect des autres et du matériel est une condition indispensable pour le bon fonctionnement des accueils et des groupes. L'association ne pourra pas être tenue responsable de la perte de tout objet appartenant aux enfants.

En cas d'indiscipline, ou de dégradation, une lettre d'avertissement sera adressée à la famille. L'exclusion pourra être envisagée en cas de récidive. **Tout matériel dégradé volontairement sera remplacé par la famille qui en assumera la charge.**

Les objets de valeur (téléphones, jeux vidéo...) ne sont pas admis dans les temps d'accueils et ne sont pas sous la responsabilité du personnel.

★ TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2023-2024

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE LA NIEDERAU

I. DÉTERMINATION DES TRANCHES TARIFAIRES

Les tarifs sont affichés par séance et par type d'accueils de loisirs (matins, soirs, mercredis). Pour déterminer les tarifs d'inscriptions aux différentes activités, la Ligue de l'Enseignement tient compte de 3 tranches tarifaires différentes, lesquelles s'appuient sur les Quotients Familiaux des familles. Les familles qui ne fourniront pas de justificatifs de revenus se verront donc appliquer par défaut les tarifs de la tranche la plus élevée. Voici les 3 tranches ainsi que les Quotients Familiaux en correspondance :

Tranche 1 : QF ≤ 600 €

Tranche 2 : 601 € ≤ QF ≤ 1000 €

Tranche 3 : QF ≥ 1001 €

Le Quotient Familial est communiqué par la CAF du Bas-Rhin aux familles allocataires. C'est le justificatif fourni par la CAF de l'année en cours, qui permet de justifier la tranche dans laquelle se situe la famille. Pour tout besoin de renseignements, les familles pourront s'adresser par téléphone au **07 88 57 61 54** ou **03 90 40 63 61** ou par courriel : **periscolaire.niederau@laligue67.org** ou **secretariat.perisco@laligue67.org**

II. LES TARIFS POUR LES FRATRIES

Un tarif spécifique est prévu pour l'accueil de fratries à partir du 2^e enfant et permet de bénéficier d'une réduction de 10% sur le coût de la séance.

III. TARIFS POUR L'ANNÉE 2023/2024

Les tarifs à la séance sont présentés ici par tranche de quotients familiaux.

ACCUEIL DU MATIN 7h30-8h20	Tranche 1 QF ≤ 600 €	Tranche 2 601 € ≤ QF ≤ 1000 €	Tranche 3 QF ≥ 1001 €
Premier enfant	2,30 €	2,55 €	2,80 €
À partir du 2 ^e enfant	2,07 €	2,30 €	2,52 €

ACCUEIL DU SOIR 16h30-18h30	Tranche 1 QF ≤ 600 €	Tranche 2 601 € ≤ QF ≤ 1000 €	Tranche 3 QF ≥ 1001 €
Premier enfant	3,80 €	5,50 €	7,00 €
À partir du 2 ^e enfant	3,42 €	4,95 €	6,30 €

ACCUEIL DU MERCREDI 7h30-18h30, repas compris	Tranche 1 QF ≤ 600 €	Tranche 2 601 € ≤ QF ≤ 1000 €	Tranche 3 QF ≥ 1001 €
Premier enfant	10,28 €	22,78 €	28,28 €
À partir du 2 ^e enfant	14,65 €	20,50 €	25,45 €

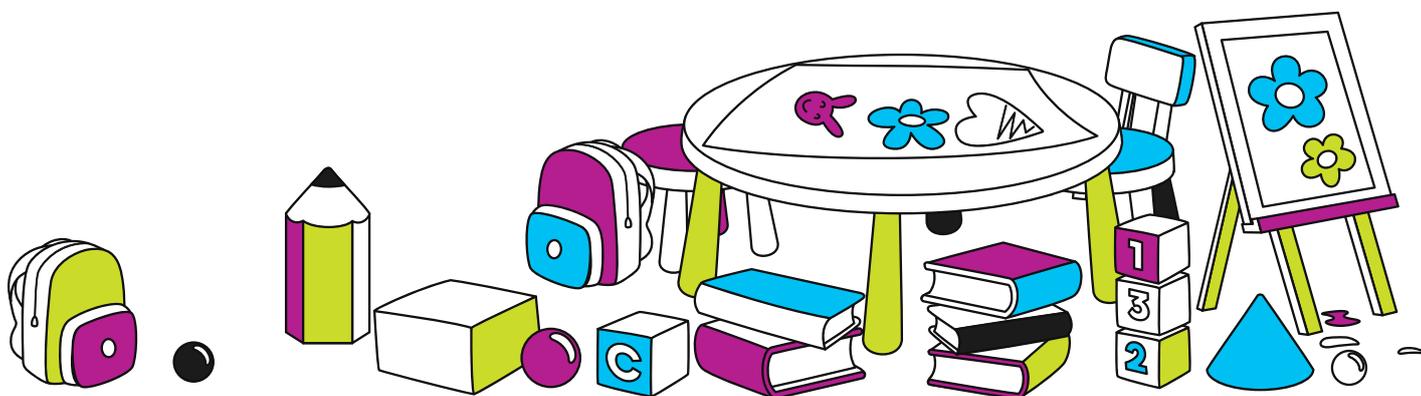
IV. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures sont établies mensuellement sur la base de la réservation sur l'ensemble des temps d'accueil (péricolaires du matin, du soir et du mercredi) pour l'année.

Le paiement est à effectuer au début du mois suivant. Les familles optent pour le prélèvement bancaire par défaut. Elles seront prélevées en début de chaque mois (à partir du 5 du mois).

Chaque début de mois la facture est envoyée par courriel. Si les familles ne souhaitent pas recevoir leurs factures par courriel, elles peuvent en informer le secrétariat du périscolaire qui les enverra alors par courrier.

En cas de changement et conformément à l'article 6 lié à des absences pour raisons médicales notamment, une régularisation sera effectuée sur la facture du mois suivant. Un surcoût de 9€ sera facturé en cas de rejet bancaire.



FICHE D'INSCRIPTION

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

Je soussigné(e) _____

inscris mon enfant _____ Classe : _____

Adresse : _____

Tél 1 : _____ Tél 2 : _____

E-mail : _____

Cochez la case correspondante à votre Quotient Familial :

(! Ne pas oublier de joindre une copie du justificatif de la CAF ! Sinon, tarif maximum appliqué)

Tranche 1 : QF ≤ 600 €

Tranche 2 : 601 € ≤ QF ≤ 1000 €

Tranche 3 : QF ≥ 1001 €

Cochez les créneaux concernés :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL DU MATIN (7h30-8h20)				
ACCUEIL DU SOIR (16h30-18h30)				

LE MERCREDI (7h30-18h30, journée entière avec repas compris*)

* Régime particulier : **PAI** (allergies alimentaires - joindre documents nécessaires) **Sans viande**

Je m'engage à prévenir la direction du périscolaire de toute absence de mon enfant par courriel à :

★ periscolaire.niederau@laligue67.org / en cas d'urgence : 07 88 57 61 54 ★

Toute absence signalée hors du délai de 8 jours sera facturée.

Je certifie que les renseignements (fiche enfant, fiche sanitaire) sont exacts et m'engage à signaler tout changement de coordonnées ou situation.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de Loisirs à l'école Sainte-Aurélien de Strasbourg et en accepte l'intégralité des contenus. Je prends par ailleurs note du fait qu'à partir de 18h30, mon (mes) enfant(s) est (sont) sous mon entière responsabilité à la décharge des animateurs en charge des activités organisées par la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin.

DATE : _____

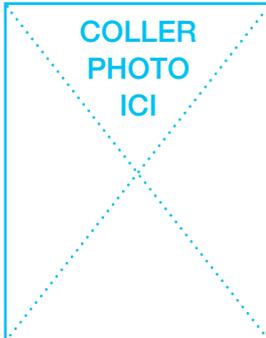
SIGNATURE :

★ ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! ★

- La présente fiche d'inscription
- La fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire avec attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)

FICHE DE LIAISON 1/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !



★ L'ENFANT

Nom Prénom

Nationalité Né(e) le Sexe F H

N° allocataire CAF : Quotient Familial :

Classe :

★ RESPONSABLES LÉGAUX

	PARENT 1	PARENT 2
Nom et Prénom		
Adresse		
Ville		
N° de téléphone		
E-mail		
Situation familiale		

★ CONTACTS, DÉPLACEMENT DE L'ENFANT

Liste des personnes habilitées à venir chercher l'enfant.

	Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	N° de téléphone
1			
2			
3			

FICHE DE LIAISON 2/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

★ AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à figurer en photo (site internet, publication)

J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) à partir de ~~~~~ h

J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'accueil périscolaire et de loisirs

★ ENGAGEMENTS

J'ai pris connaissance du règlement intérieur

Je certifie que les renseignements portés à cette inscription sont exacts

Je décharge les animateurs de toute responsabilité dès le départ de mon enfant

Je m'engage à prévenir la direction de toute absence de mon enfant

Je m'engage à régler le montant des prestations choisies

Je m'engage à signaler tout changement de situation par lettre ou e-mail

Je soussigné(e) ~~~~~, responsable de l'enfant ~~~~~
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre le cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : ~~~~~

SIGNATURE :

★ ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! ★

- La fiche d'inscription
- La présente fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire avec attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)

FICHE SANITAIRE 1/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

★ L'ENFANT

Nom Prénom Né(e) le Sexe F H

Nom et téléphone du médecin traitant : /

★ RESPONSABLES LÉGAUX

	PARENT 1	PARENT 2
Nom et Prénom		
Adresse		
Ville		
N° de portable		
N° de fixe		
N° au travail		
N° sécurité sociale		

★ RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

! ATTENTION ! joindre une attestation de vaccins obligatoires faite par un médecin. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

L'enfant suit-t-il un traitement médical? OUI NON

Si oui, joindre une ordonnance récente.

Allergies médicamenteuses

Allergies alimentaires

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....

.....

FICHE SANITAIRE 2/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT !

L'enfant a-t-il déjà eu l'une de ces maladies ?

Rubéole	Angine	Scarlatine	Otite	Oreillons
Varicelle	Rhumatisme articulaire aigu	Coqueluche	Rougeole	Asthme

★ RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ? Précisez.

~~~~~

~~~~~

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) en précisant les **DATES** et les **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

~~~~~

~~~~~

~~~~~

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable de l'enfant \_\_\_\_\_ déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil périscolaire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

**DATE :** \_\_\_\_\_

**SIGNATURE :** \_\_\_\_\_

### ★ ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! ★

- La fiche d'inscription
- La fiche de liaison avec photo
- La présente fiche sanitaire avec attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)

# 4 NIEDERAU . TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

# MANDAT SÉPA 1/2

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À remettre obligatoirement avec un RIB, même lorsque l'enfant était déjà inscrit l'année précédente.

Référence unique du mandat: 

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| P | E | R | I | S | C | O | L | A | I | R | E |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Ligue de l'Enseignement** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Ligue de l'Enseignement**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. **Veillez compléter les champs marqués \***.

### INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉBITEUR (VOUS)

Nom / Prénoms\* .....

Adresse\* N° et nom de la rue .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

#### Coordonnées bancaires\*

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

### INFORMATIONS CONCERNANT LE CRÉANCIER (LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT)

Nom du Créancier PERISCOLAIRE Ligue de l'Enseignement .....

Adresse N° et nom de la rue 120 rue Tobias Stimmer BP 70437 .....

Code postal 

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| 6 | 7 | 4 | 1 | 2 |
|---|---|---|---|---|

 Ville Illkirch Cedex ..... Pays France .....

#### Coordonnées bancaires du créancier (ne pas remplir)

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

### SIGNATURES

Type de paiements  Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Signé à \* (lieu) ..... le (date, ne pas remplir)

Signature \*

### INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT ENTRE LE CRÉANCIER ET LE DÉBITEUR

(fournies seulement à titre indicatif)

Code identifiant du débiteur (Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque)

.....

# 4 NIEDERAU . TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

## MANDAT SÉPA 2/2

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À remettre obligatoirement avec un RIB, même lorsque l'enfant était déjà inscrit l'année précédente.

**Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué** (si différent du débiteur lui-même).

Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre la Ligue de l'Enseignement et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.

Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers-débiteur \_\_\_\_\_

**Nom du tiers créancier** : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers (ne pas remplir). \_\_\_\_\_

Code identifiant du tiers-créancier (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Contrat concerné (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Numéro d'identification du contrat (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Description du contrat (ne pas remplir) \_\_\_\_\_

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

★ À retourner à: La Ligue de l'Enseignement ★  
120 rue Tobias Stimmer BP70437  
67412 ILLKIRCH CEDEX

Par mail: [periscolaire.niederau@laligue67.org](mailto:periscolaire.niederau@laligue67.org)  
ou [secretariat.perisco@laligue67.org](mailto:secretariat.perisco@laligue67.org)

★ ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! À RENDRE : P. 6 À 12/12 ★

- La fiche d'inscription (document 1)
- La fiche de liaison avec photo (document 2, recto-verso (1/2-2/2))
- La fiche sanitaire (document 3, recto-verso (1/2-2/2))
- La présente autorisation de prélèvement automatique (document 4, recto-verso (1/2-2/2))

★ ! À AJOUTER AU DOSSIER ! ★

- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'attestation des vaccins obligatoires faite par un médecin
- Un RIB (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)